

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-8-13

N° applicatif 14125

8 ème Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des services de l'Assemblée

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement accordées au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, selon la liste détaillée en annexe.

Le Fonds d'Intervention Alsacien comprend une enveloppe alsacienne et quarante dotations cantonales.

L'enveloppe alsacienne, dotée de 130 000 € est destinée à favoriser, en particulier, l'organisation de colloques, de congrès ou des manifestations dépassant l'échelle cantonale. Elle soutient également toute action visant à répondre à des besoins d'urgence, notamment pour venir en aide à des collectivités sinistrées, hors Alsace.

Les quarante dotations cantonales, de 10 000 € chacune, permettent l'attribution d'aides ponctuelles en faveur des associations, collectivités et établissements publics.

Par décision CP-2025-7-8-17, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, réunie le 20 octobre 2025, a attribué une subvention de fonctionnement de 300 € au Collège Charles Peggy de Wittelsheim pour un déplacement au lycée du bâtiment à Cernay pour le forum des métiers du bâtiment.

Cependant, le collège n'a pas pu effectuer ce déplacement. Il sollicite une modification de l'objet de sa demande. En effet, il souhaite effectuer un déplacement dans le cadre du « collège au cinéma ».

Les Conseillers d'Alsace du canton de Bischwiller proposent de soutenir la Commune de Herrlisheim à hauteur de 3 000 € pour financer les travaux de rénovation de la caserne de pompiers.

Toutefois les modalités d'octroi des aides prévues pour les dotations cantonales du Fonds d'Intervention Alsacien ont limité à 1 000 € le montant de la subvention attribuable par bénéficiaire, par action.

Il est proposé d'accorder une suite favorable :

- à la demande du collège et d'autoriser ainsi la modification de l'objet de la subvention

et

- à la demande des Conseillers d'Alsace du canton de Bischwiller et d'autoriser ainsi l'augmentation du montant de la subvention attribuée.

Aussi, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, des subventions de fonctionnement aux bénéficiaires figurant en annexe au présent rapport ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les imputations budgétaires relèvent des programmes P002 et P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.
- de décider d'autoriser la modification de l'objet de la subvention, attribuée par délibération CP-2025-7-8-17 par la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, réunie le 20 octobre 2025, au Collège Charles Peggy de Wittelsheim ;
- de décider de déroger aux modalités d'octroi des aides prévues pour les dotations cantonales du Fonds d'Intervention Alsacien en accordant une subvention de 3 000 € à la Commune de Herrlisheim pour financer les travaux de rénovation de la caserne de pompiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.